

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VILLE ET HANDICAP

Mercredi 19 avril 2017

Présents :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Monsieur Michel VAN DEN AKKER | Conseiller Municipal Délégué et Vice-président |
| - Monsieur Jean-Pierre CRON | Maire-Adjoint |
| - Madame Clotilde CERTIN | Maire-Adjoint |
| - Madame Valérie LYET | Conseillère Municipale Déléguée |
| - Madame Véronique GONNET | Conseillère Municipale |
| - Monsieur Loïc RAMBAUD | Conseiller Municipal |
| - Madame Roselyne ANDRE | Représentante de l'association Valentin HAÛY |
| - Monsieur François GUERIN | Représentant des commerçants |
| - Monsieur Jacques JEAN ALEXIS | Représentant de l'association UNAFAM |
| - Madame Sophie LOISON | Représentante de l'association UNAFAM |
| - Madame Annie RUGET | Représentante des habitants |
| - Monsieur Claude AVANZINI | Représentant des habitants |

Excusés :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Monsieur Hervé GICQUEL | Maire et Président |
| - Monsieur Patrick SEGALAT | Maire-Adjoint |
| - Madame Nicole MENOÛ | Conseillère Municipale |
| - Madame Dominique DUMOULIN | Ingénieur Responsable Service bâtiments |
| - Monsieur Gérard FAINZANG | Représentant de l'association APF |
| - Monsieur Christian SCHWEITZER | Représentant des habitants |
| - Monsieur Gérard BERTRAND | Représentant des habitants |
| - Monsieur Olivier GIRARD | Représentant des habitants |

Assistaient :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Madame Sylvie GORAND | Directeur Général Adjoint des Services du Pôle des Solidarités |
| - Madame Dominique PESTANA | Directrice chargée de la coordination des actions sociales et solidaires du Pôle des Solidarités |
| - Monsieur Jérôme VAUGON | Directeur du PADT |
| - Monsieur Alexandre KRIER | Ingénieur Voirie |
| - Madame Isabelle MANSCOUR | Responsable Vie associative |

1/ L'AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

Pour rappel, la Ville de Charenton a signé un Ad'Ap pour 6 ans.

1 – Etat des lieux : travaux 2016 et projets 2017 ¹:

a) Année 2016 : ce que l'on devait faire en 2016 :

- les salles associatives mezzanines : accessibilité d'1 salle sur 3 en 2016 et demande de dérogation (DHM : Dérogation Handicap Moteur) pour les 2 autres.
- Les crèches Bordeaux, Victor Bash et Archevêché : travaux effectués, quelques finitions à faire (peinture, bandes podotactiles).
- Les maternelles de la Cerisaie, Conflans : travaux effectués.
- La crèche du Petit Château : travaux prévus en 2016 à réaliser courant 2017.
- L'école primaire Aristide Briand A : travaux prévus en 2016 à réaliser courant 2017.
- La bibliothèque pour Tous : plan incliné rétractable irréalisable (orifices de ventilation à cet endroit) ; projet de réalisation d'un plan incliné à 180° (et non à 90°) inamovible en latéral le long du mur.
- L'Hôtel de Ville : évocation en Bureau Municipal le 4 mai 2017 de la pose d'un ascenseur ; en cas d'impossibilité, évocation de travaux de mise en accessibilité du rez-de-chaussée.
- Centre Administratif Sully et l'Epicerie solidaire : travaux effectués.

b) Année 2017 :

Il était prévu 163 823€ de travaux et au budget municipal, il est inscrit la somme de 140 000€.

- Le Centre Alexandre Portier : étude sur la mise en accessibilité du rez-de-chaussée, l'ascenseur ne permettant pas l'accès de fauteuil roulant : déplacement du guichet d'accueil au niveau de la salle d'attente, aménagement d'un bureau d'accueil pour accueillir les personnes en fauteuil.
- Le RAM : quelques travaux à effectuer.

Le bilan 2016 de l'Ad'Ap sera terminé en 2017 hormis l'Hôtel de Ville (en suspens).

Approuvé à l'unanimité

2/ Projet Ad'Ap Parcs et jardins de la Ville :

Dans le cadre de l'IOP (Installations Ouvertes au Public), il y a la mise aux normes et un nouveau projet d'Ad'Ap pour les parcs et jardins de la Ville.

Mr KRYER explique que dans le cadre du Plan Ad'Ap, il a été fait appel à un cabinet pour inspecter parcs et jardins : la signalisation n'est pas conforme pour l'identification des parcs et jardins (au niveau du nom), les marches ne sont pas marquées, absence de fléchage, les entrées et sorties et garde-corps ne sont pas aux normes. Il ne s'agit pas de travaux importants.

Concernant le Square Conflans : demande d'Ad'Ap pour 3 ans (signalisation non conforme, accès à signaler). Il y a une aire Handicap et la présence de rampes d'accès : le postulat de base est de

¹ Tableau « Bilan AD'AP 2016 et prévisions 2017 » joint (*en bleu : les réalisations en 2015*)

réfléchir à un nouvel aménagement. Une consultation est lancée avec un architecte paysager. L'aire est très fréquentée et les jeux sont très vieux. Le coût de rénovation des jeux avec la maintenance et les réparations s'élève entre 15 000€ et 20 000€. Il est prévu de procéder au revêtement de sol. Le choix des jeux spécifiques aux enfants en situation de handicap n'est pas arrêté mais il y aura une balançoire destinée au handicap. Il est proposé que des parents et enfants ayant un handicap donnent un avis en tant qu'usagers (3-4 personnes et peut-être un enfant du CMJ).

A Maisons-Alfort sur les berges de la Marne, il y a une aire de jeux accessible à tous les enfants y compris ceux porteurs de handicap. Côté balançoires, elles ne sont que pour les enfants ayant un handicap. Aussi, la réflexion porte sur le choix de jeux qui soient adaptés au handicap ou de jeux mixtes, c'est-à-dire qui soient accessibles pour tous les enfants, quels qu'ils soient. D'où l'intérêt de recueillir l'avis des parents et enfants concernés par le handicap.

La Commission valide les travaux prévus avec un aménagement de jeux pour le handicap sur cette aire de jeu, dans un premier temps, et un Ad'Ap pour 3 ans.

Approuvé à l'unanimité

II - HANDICAP ET MAIRIE

1 – Etablissements scolaires :

pour l'année scolaire 2016-2017², on recense 49 enfants ayant un handicap. Il s'agit de handicap psychique, mental, comportemental. Il n'y a pas de handicap moteur. Tous les enfants bénéficient d'aides individuelles, avec une AVS par enfant, ou collectives dans les 2 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

On reste sur le même volume de 40/50 enfants. Aucune notion de ce que les enfants font à l'extérieur au niveau sport, activités, ni ce qu'ils deviennent quand ils quittent le primaire.

64 enfants bénéficient d'une AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) sur la Ville : il y a probablement les 49 enfants scolarisés dans le primaire.

Pour information, on a aidé financièrement une petite fille malvoyante pour acheter du matériel. Et il faut savoir que le CCAS prend le différentiel pour la restauration scolaire des enfants scolarisés dans un établissement scolaire hors de Charenton.

2 – Travailleurs handicapés :

a) la déclaration 2016 sur l'année 2015 :

On compte 40 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année était de 663.

Le taux d'emploi direct est de 6,03% pour le taux d'emploi légal de 6,10%, chiffre qui prend en compte la réintégration de la communauté de commune. Règle de calcul : BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) sur 663.

b) pour la déclaration 2017 sur l'année 2016 :

La déclaration est prévue fin mai : on serait à 47 BOE. L'effectif total rémunéré au 1er janvier de l'année est de 663. Sur cette base, le taux d'emploi serait de 7,09%, soit 7,10 à 7,12% environ de taux d'emploi légal.

c) les chiffres de la Fonction Publique Territoriale :

² Tableau des enfants bénéficiant d'AVS à la rentrée scolaire 2016-2017

Sur la déclaration 2015 année 2014, on a un taux d'emploi direct (nombre de bénéficiaires sur l'effectif rémunéré au 1/01 de l'année ramenée en ETP (Emploi Temps Plein) qui est de : 5,85% et le taux d'emploi légal à 6,22%.

Le taux pour la Communauté de Communes était aux alentours de 1%.

Concernant le recrutement, c'est en fonction de l'offre et de l'accessibilité du site. S'il n'y a quasiment pas d'embauche de personnes en situation de handicap, il est constaté une amélioration en interne car les agents municipaux n'hésitent plus à déclarer leur handicap et ont pu conserver leur emploi et voir leurs postes aménagés. La volonté de la Ville et de la DRH a porté sur l'insertion de la personne en situation de handicap dans les équipes car il s'agit pour eux de l'accepter et de l'intégrer : le travail de la DRH, de l'encadrement et du personnel a permis de destigmatiser le handicap, de le faire accepter à la fois à l'agent, en faisant la démarche auprès de la DRH, et les collègues. Les actions de sensibilisation auprès de l'encadrement ont contribué à ce résultat.

Approuvé à l'unanimité

III - LA SOUS-COMMISSION DE SENSIBILISATION

Point sur les actions de la sous-commission :

1 – JACCEDE : action du 12 novembre 2016 :

Objectif : faire découvrir une application (développée sur smartphones et internet) qui répertorie l'accessibilité à tout type de handicap (y compris handicap provisoire, femmes enceintes, mamans avec poussettes, utilisation de cannes ou de déambulateurs, fauteuils roulants électriques ou non, malvoyants, sourds, handicapés psychiques) afin d'attribuer des pictogrammes indiquant pour chaque commerce le type d'accessibilité possible.

Avec l'aide de l'Association JACCEDE, 7 Charentonnais en situation de handicap de tout ordre ont rendu visite aux commerçants de la Ville (cannes, déambulateur, fauteuils roulant électriques, poussette), sur la rue de Paris entre le 49 et le carrefour avec la rue Gabrielle et dans la rue du Général Leclerc. Une réunion d'information sur le principe de l'action a d'abord été faite en Mairie (au 49 rue de Paris), puis les équipes se sont dispersées avec son accompagnateur valide et un membre bénévole de l'Association (notamment un habitant de Saint-Maurice en fauteuil roulant électrique). Après un accueil mitigé de quelques commerçants, sur la défensive ou débordés, la sensibilisation s'est mise en place par le dialogue direct avec les usagers en situation de handicap, un logo JACCEDE a été distribué aux commerçants répertoriés lors de cet action.

La pluie et le froid ont contraint d'interrompre la visite. Un 3ème temps de retour sur expérience à été très intense avec le témoignage des "Jaccedeurs" et l'envie de refaire cette expérience dans un autre quartier de la ville. Chacun a ensuite été invité à continuer de référencer les commerçants de la Ville directement sur l'application, au fil du temps et de sa pratique.

Une nouvelle action est envisagée le 17 juin sur le quartier de Liberté (périmètre à définir, appel à participants ce jour, le lieu de réunion à préciser en proximité de la zone de l'action).

2 – Association RENCONTRES JEUNES ET HANDICAPS :

Il s'agit d'un partenariat pour mener une action de sensibilisation auprès des élèves du primaire. Toutefois, le film présenté par l'association n'a pas reçu un accueil favorable des enseignants qui l'ont trouvé trop daté.

Madame Marie-Hélène MAGNE, Maire-Adjoint, est en lien avec l'Education Nationale et son

référént chargé des actions de handicap afin de trouver un support plus moderne.

Les rendez-vous sont donc suspendus et seront repris sur l'année scolaire 2017-2018.

L'Association a été orientée vers l'Association AIGUES MARINES qui réalise des supports audiovisuels, afin de l'aider à monter un nouveau film pour la présentation d'un document plus actuel.

3 – Relais Handi-Valides avec l'Association ODAAS :

Le dossier avance : la date retenue est le dimanche 2 juillet 2017.

Il s'agit d'une journée d'action festive autour d'un relais sur la piste d'athlétisme Stéphane Diagana, entre personnes valides de tout âge et personnes en situation de handicap (tout type : moteur sensoriel et psychique) et d'ateliers de découverte de sports en situation de handicap : cécidanse, saut en longueur et cécité, cécifoot, course guidage, lancer de vortex en fauteuil, basketfauteuil et handbike.

Cette épreuve placée sur le principe de la solidarité est ouverte à tous : aux sportifs aguerris, amateurs, personnes en situation de handicap, mineurs, adultes, seniors...Ils se relayeront ENSEMBLE pour symboliser la fraternité (inscriptions préalables pour la course de relais afin de faciliter son organisation).

Les ateliers servent à renforcer l'action de sensibilisation.

ESSILOR pourrait tenir un stand pour faire du dépistage visuel

Les coûts de l'action sont en cours d'étude : ils comprennent le devis de l'Association ODAAS (pour 7 ateliers et la participation de vedettes sportives en situation de handicap et de vedettes valides), un service de sécurité aux abords de la piste d'athlétisme, des sanisettes pour personnes à mobilité réduite (les toilettes des Algeco étant trop éloignées).

Le club d'athlétisme se propose d'aider bénévolement à l'organisation de cette action.

Un financeur privé étudie actuellement de son côté une éventuelle participation financière.

Ce projet va être soumis à Monsieur le Maire.

Cette Commission a porté sur les structures, les jardins, la voirie : il faut à présent sensibiliser et donner envie aux personnes porteuses de tout type de handicap de sortir et d'aller faire des choses. Cela passe par de la sensibilisation qui est essentielle et qui va faire partie d'un important projet pour les années à venir.

Approuvé à l'unanimité

IV - LES PROJETS EN COURS

1 - Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) :

Il est en cours de construction : il comprend les villes de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice. Actuellement, nous travaillons sur la convention avec pour projet de la faire passer aux Conseils Municipaux des 3 villes, en septembre et octobre prochain, et la signature de la convention entre les 3 villes, les hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations UNAFAM et ESQUI lors de la séance plénière. Le CLSM pourra alors être mis en place avec la création d'une Cellule de cas complexes dans chacune des 3 villes et sera géré par chacune d'elles : cette instance permet d'évoquer les situations difficiles avec les partenaires ; pour Charenton, elle fonctionnera sur le modèle de la Coordination Gérontologique du CCAS. Il y aura des groupes de travail pour échanger sur la création de projets, tels que la création d'une école, d'une maison d'accueil

handicapés psychiques. Un Comité de Pilotage est constitué des représentants fondateurs pour l'exécutif. Une personne sera chargée de la coordination dont le poste sera à financer par les 3 communes.

Si tout se passe dans les délais, la séance plénière, qui est annuelle, démarrera vers le mois d'octobre. Cette première séance plénière débutera par une pièce de théâtre au T2R. Nous espérons un soutien financier de l'ARS en plus de son soutien technique.

Le CLSM concerne tout le monde, de la police aux professionnels de santé en passant par les assistantes sociales de l'EDS. Les 3 Villes travailleront ensemble avec les hôpitaux de Saint-Maurice et les partenaires dans le cadre du CLSM qui mutualise, coordonne, favorise le travail en transversalité et mobilise tout le monde autour de la question du handicap psychique.

2 – Le sport adapté :

Le 31 décembre 2016 est paru le décret d'application de la loi de santé du 26 janvier 2016 et depuis le mois de mars, sont précisées les modalités de prescription et de dispensation d'une "activité physique adaptée" dans le cadre d'une Affection de Longue Durée (ALD). Cette prescription est destinée à diminuer les facteurs de risque, lutter contre la sédentarité ou améliorer la qualité de vie de 11 millions de personnes concernées. Le décret précise les intervenants autorisés à dispenser l'activité physique, prévoit le suivi de patients bénéficiant d'une activité physique mais ne prévoit ni le remboursement des actes prévus et nécessaires à cette prescription, ni le financement de ces activités, le renvoyant à la charge des patients et des collectivités territoriales, et c'est là qu'intervient l'action de la Ville, comme c'est déjà le cas dans une trentaine de villes françaises.

La Ville de Charenton s'est inscrite auprès du Réseau des Villes Sport Santé sur Ordonnance qui s'est créé en 2012 sous la conduite de la Ville de Strasbourg et a participé le 10 mars dernier au 2ème groupe de travail national, ce qui nous a permis d'échanger et de partager avec les représentants d'autres villes sur leurs expériences et de nouer des liens d'entraide pour développer nos actions..

Rendez-vous est pris pour assister aux 2èmes assises européennes du Sport Santé sur Ordonnance qui se dérouleront à Strasbourg les 12 et 13 octobre 2017 et qui sera l'occasion de faire le point sur l'actualité de chaque action dans chaque ville.

Afin d'installer sur la Ville un projet de prescription de Sport Adapté et une politique d'accompagnement, un groupe de travail s'est mis en place sur la Ville afin de déterminer les besoins, les ressources (associations sportives, etc) et la population cible car certaines villes ont choisi de faire bénéficier l'ensemble de leur population de l'Activité Physique Adaptée (APA) alors que ce dispositif ne concerne que les ALD. Par exemple, l'obésité et l'hypertension artérielle ne sont pas concernées alors que les études montrent que l'activité physique adaptée avait des effets positifs sur ces problématiques de santé.

On comptabilise à Charenton, 3511 personnes en ALD

L'idée est d'aider les personnes pendant 1 an et de les amener à pratiquer une activité sportive régulière. On sait que grâce au sport, il n'y aura pas de récurrence des patients atteints d'une pathologie pour 1 personne sur 3 : c'est un gain pour la Sécurité Sociale et du bien-être pour la personne.

Il est prévu de démarrer en 2018.

Approuvé à l'unanimité

Points divers :

Fin 2017, il faudra envoyer le bilan de l'Ad'Ap à la Préfecture puisque l'on sera à 3 ans (2015/2017) et expliquer de manière technique que l'on demande une dérogation pour ce que l'on ne peut pas faire. La Préfecture donnera son accord ou pas. Un certificat de dérogation dans les bâtiments concernés est indispensable. Une question se pose : sera-t-il possible de faire une demande de dérogation au coup par coup à la fin de l'Ad'Ap ? Madame Dominique DUMOULIN va se renseigner.

- Intervention de Mr AVANZINI:

Concernant les accès non signalés. En effet, si le signalement par des plaques podotactiles existe pour accéder à la Place de l'Eglise, ce n'est pas le cas pour l'accès au métro : est-ce du ressort de la Ville ou de la RATP ? Il y a des personnes mal-voyantes, notamment des kinés qui travaillent à Saint-Maurice et passent par la rue Gabrielle ou la rue de la République pour se rendre au métro. Des lignes guides seraient également utiles pour les traversées des passages protégés car elles sont détectables par la canne. Il est également difficile pour une personne non-voyante d'arriver jusqu'à l'entrée du Centre Portier depuis la rue.

La sonnette d'entrée au bâtiment a été mise en relief et il va être vu pour la pose d'une bande podotactile décelable par la canne de la rue jusqu'à l'entrée du bâtiment Portier.

Concernant les personnes malentendantes : pour 2017, l'achat d'une dizaine de boucles magnétiques va permettre de les installer dans les divers accueils des bâtiments municipaux (théâtre, etc) et les personnels seront formés.

-Intervention de Mr GUERIN :

Qui rappelle la dangerosité de la traversée au passage protégé de la rue de Paris au feu tricolore situé devant la banque LCL : le temps est nettement insuffisant pour permettre le passage en sécurité des personnes à mobilité réduite. Malgré plusieurs signalements, cette situation perdure.

Quand le Président du Conseil Départemental est venu visiter la Ville, il était accompagné du Responsable de la Voirie qui a fait le constat. Ce problème va être évoqué à Monsieur le Maire.